



Sobriété en eau et partage de la ressource : organisation, gouvernance et moyens

Formation IHEDATE
Montpellier, le 14/03/2025

Julien Leconte
Chargé d'intervention
Agence de l'Eau RMC, délégation de Montpellier

SOMMAIRE

RAPPELS SUR LA
GOUVERNANCE DE
L'EAU

LA STRATEGIE EN
MATIERE DE GESTION
QUANTITATIVE

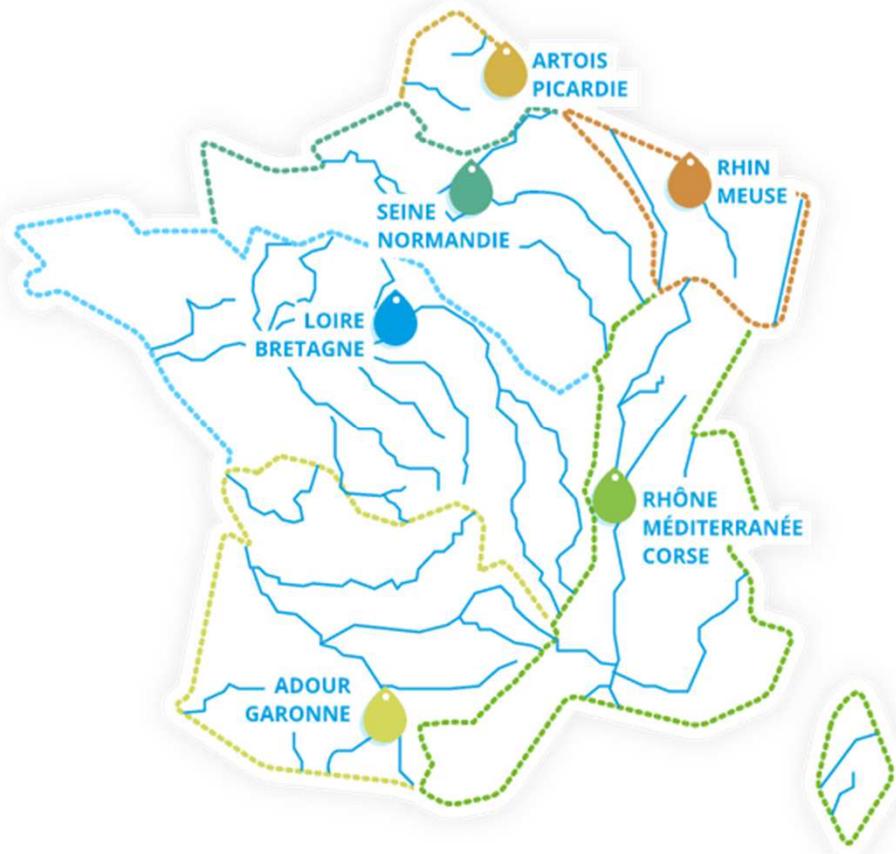
UN PREMIER BILAN

PARTIE 1

RAPPELS SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU

The background of the slide is white and features several large, abstract, organic shapes in a solid blue color. These shapes are scattered across the page, with some overlapping the text area. The shapes vary in size and orientation, creating a dynamic and modern aesthetic.

Les Agences de l'Eau



Depuis 1964

Etablissements publics de l'Etat, sous tutelle du Ministère de l'Environnement

- Une mission : **le bon état des eaux** superficielles, souterraines et côtières
- Un système économique dédié : **les redevances et les aides**
- Un cadre concerté : **les Comités de Bassins**



Le Comité de Bassin



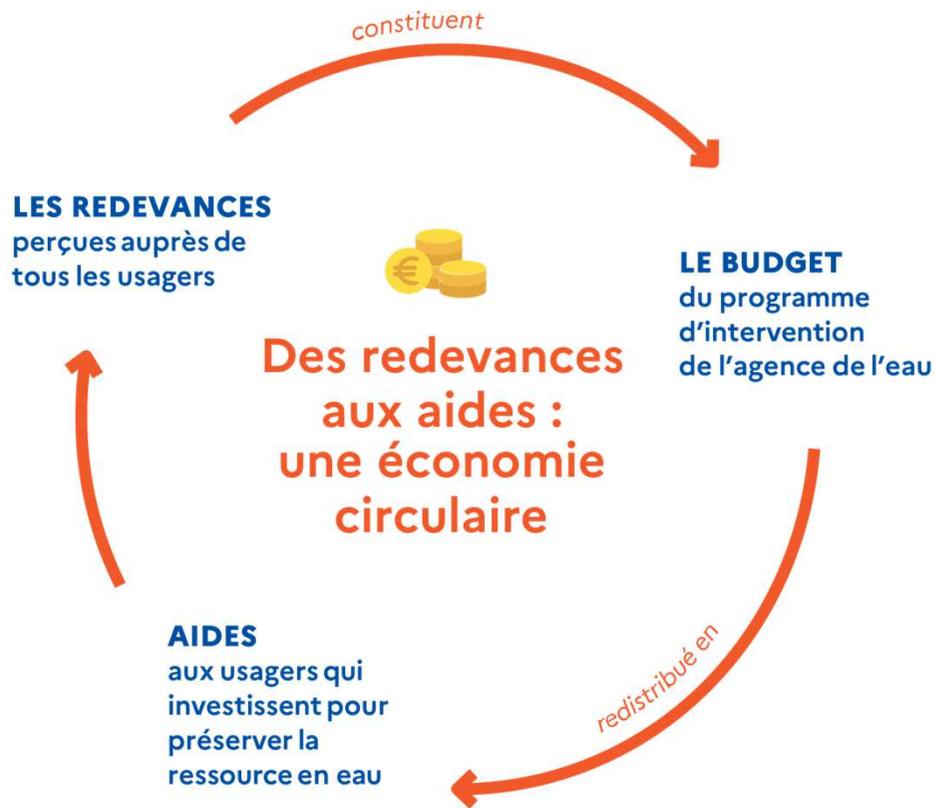
Le Comité de Bassin (RM)

165 membres nommés pour 6 ans

Composition : 40% d'élus, 40% d'usagers de l'eau (pêcheurs, industriels, associations de défense de l'environnement, agriculteurs...), 20% de représentants de l'Etat.

- donne un avis conforme sur les délibérations du CA de l'agence relatives aux taux des **redevances** et au programme pluriannuel **d'intervention** de l'agence de l'eau ;
- élabore le **SDAGE**, soumis ensuite à l'approbation de l'Etat, suit son exécution et donne un avis sur les **SAGE** ;
- **agrée les contrats** de rivière, de baie, de lac, de nappe ;
- met en œuvre **la directive cadre sur l'eau** (état des lieux et plan de gestion, consultations) ;
- donne un avis sur les **périmètres des EPTB** (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin) et des **EPAGE** (Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau) ;
- est **saisi pour avis** sur toute question intéressant la gestion de l'eau dans le bassin : projets d'ouvrages, aménagements ou programmes d'action structurants.

La fiscalité de l'eau



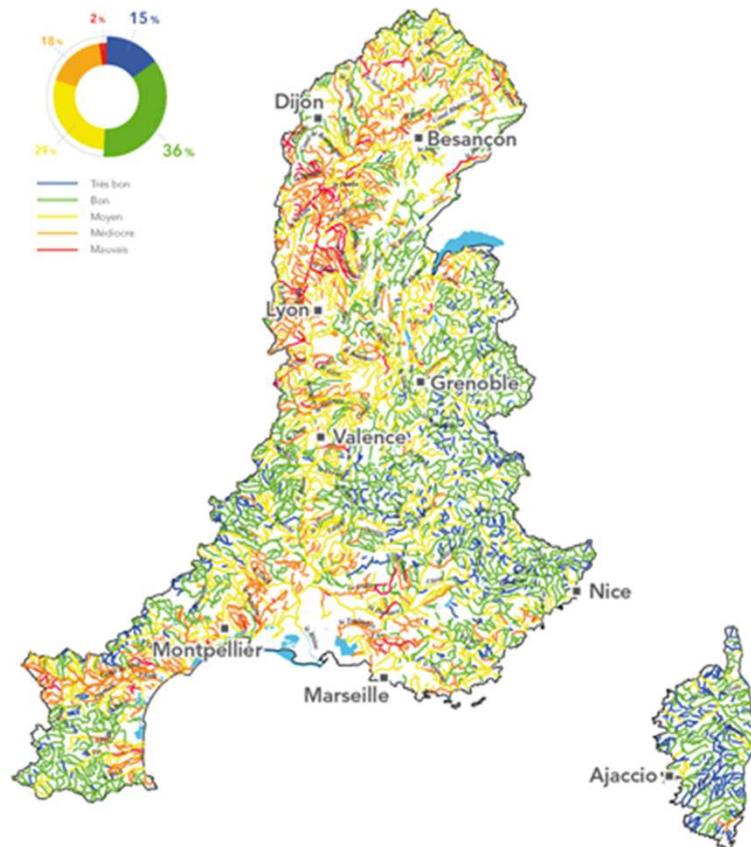
Un modèle économique unique et autonome

- Bâti sur le principe pollueur-préleveur / payeur
- A vocation incitative et solidaire

Un modèle concerté



Le bon état des eaux



Le « bon état », c'est quoi ?

Une eau en qualité et en quantité suffisante pour assurer :

- un fonctionnement durable des écosystèmes naturels
- et satisfaire les usages humains

Un engagement

68% des masses d'eau en bon état en 2027 (objectif DCE)

Un défi

En 2022, 49 % des cours d'eau sont en état moyen, médiocre ou mauvais (EDL)



SAUVONS L'EAU!

- 0** S'adapter aux effets du changement climatique.....
- 1** Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.....
- 2** Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.....
- 3** Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau.....
- 4** Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux.....
- 5** Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.....
- 6** Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides.....
- 7** Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.....
- 8** Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.....

**Adopté par le comité de bassin le 18 mars 2022
et approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 21 mars 2022**

Le SDAGE est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau¹⁵, aux SAGE¹⁶ ainsi qu'aux documents d'urbanisme¹⁷ (schéma de cohérence territoriale (SCoT) et, en l'absence de SCoT, plan local d'urbanisme (PLU) et cartes communales) et au schéma régional des carrières¹⁸, dans un rapport de compatibilité de ces décisions avec le SDAGE. Lorsque le SDAGE est approuvé, ces décisions administratives doivent être, si nécessaire, mises en compatibilité avec lui.

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/planification-de-bassin/schema-directeur-damenagement-et-de-gestion-des-eaux>



SDAGE

SAGE

PAGD

Opposable à l'administration

Règlement

Opposable aux tiers et à l'administration

Schémas
Départementaux
de Carrières (SDC)

Schémas de
Cohérence
Territoriale (SCoT)

Décisions prises
dans le domaine
de l'eau

ICPE
(installations
classées pour la
protection de
l'environnement)

Opérations
entraînant des
impacts
cumulés
significatifs

Documents
d'urbanisme
(PLU, POS, CC)

IOTA
(Installations,
ouvrages, travaux
et activités)

Comité de Bassin

Commissions
Locales de l'Eau

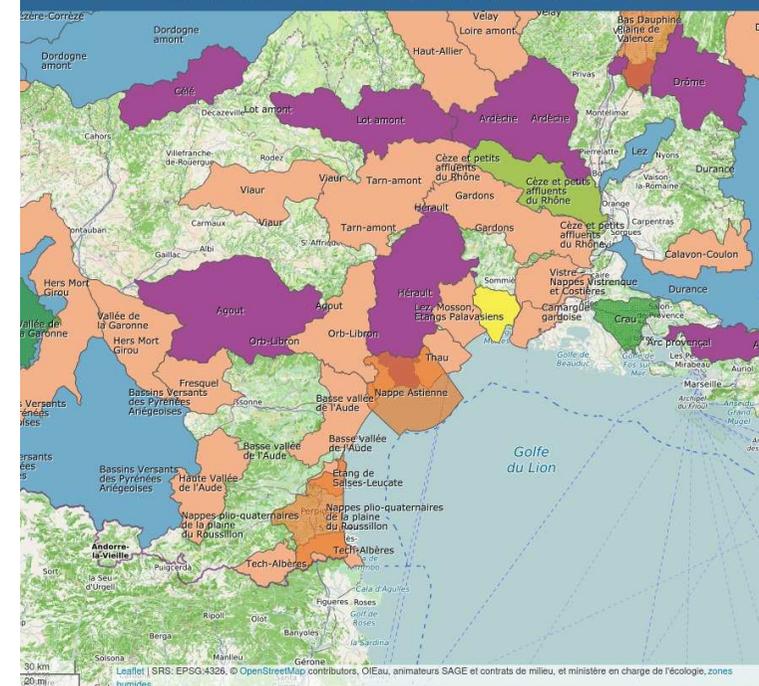


Le rapport de conformité implique l'absence de différence entre la norme inférieure et la norme supérieure.



Le rapport de compatibilité implique qu'il n'y ait pas de contrariété majeure entre la norme de rang inférieur et celle de rang supérieur.

Carte de situation des SAGE au 12 Mars 2025



LEGENDE
 SAGE non démarré SAGE en émergence SAGE en instruction SAGE en élaboration SAGE mis en oeuvre (hors révision)
 Périmètre à dominante « eau souterraine »

PARTIE 2

LA STRATEGIE EN MATIERE DE GESTION QUANTITATIVE



L'équilibre quantitatif dans le SDAGE

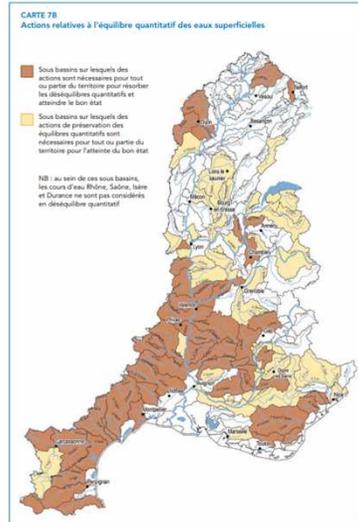
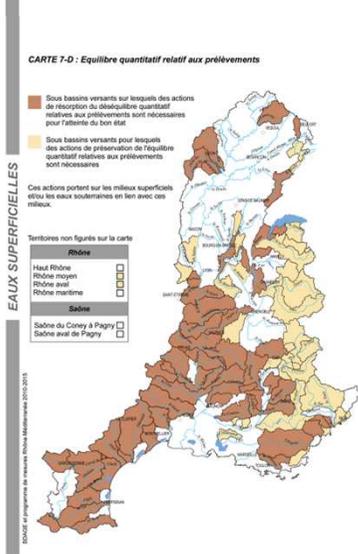
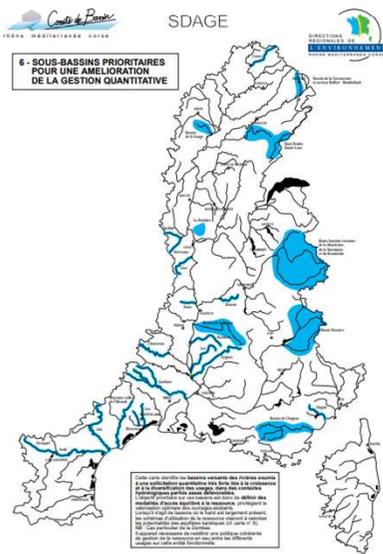
EVP

PGRE/PTGE

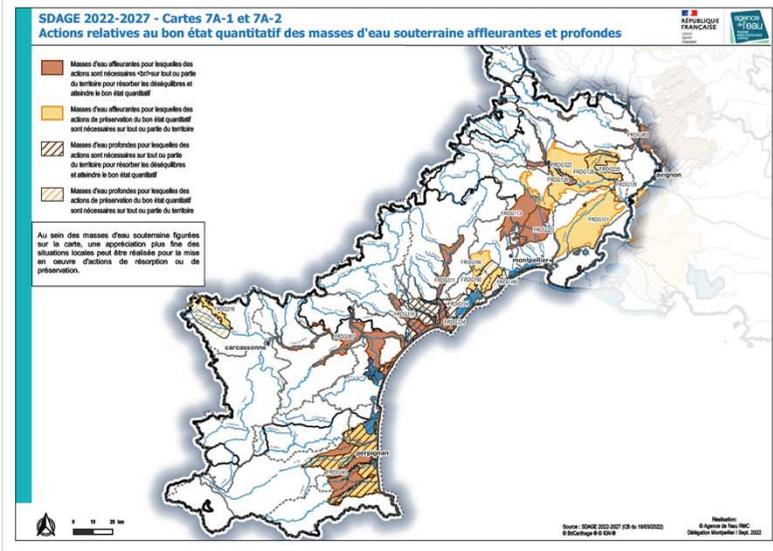
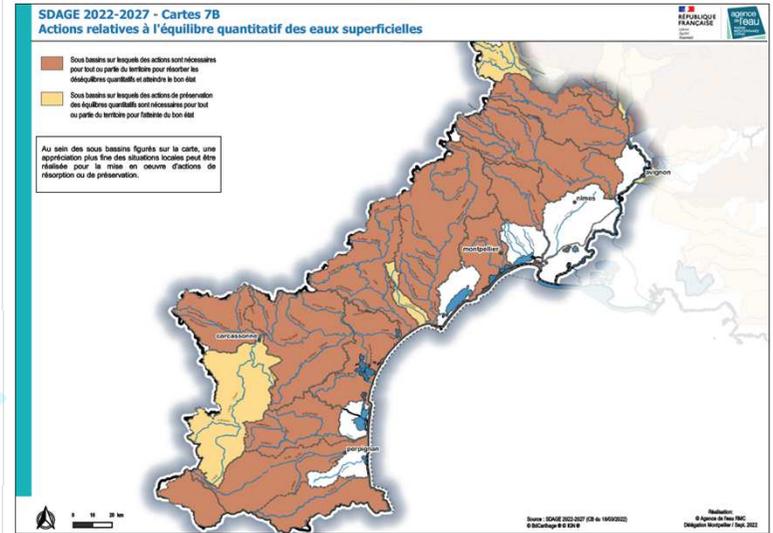
1996 → 2009

2010 → 2015

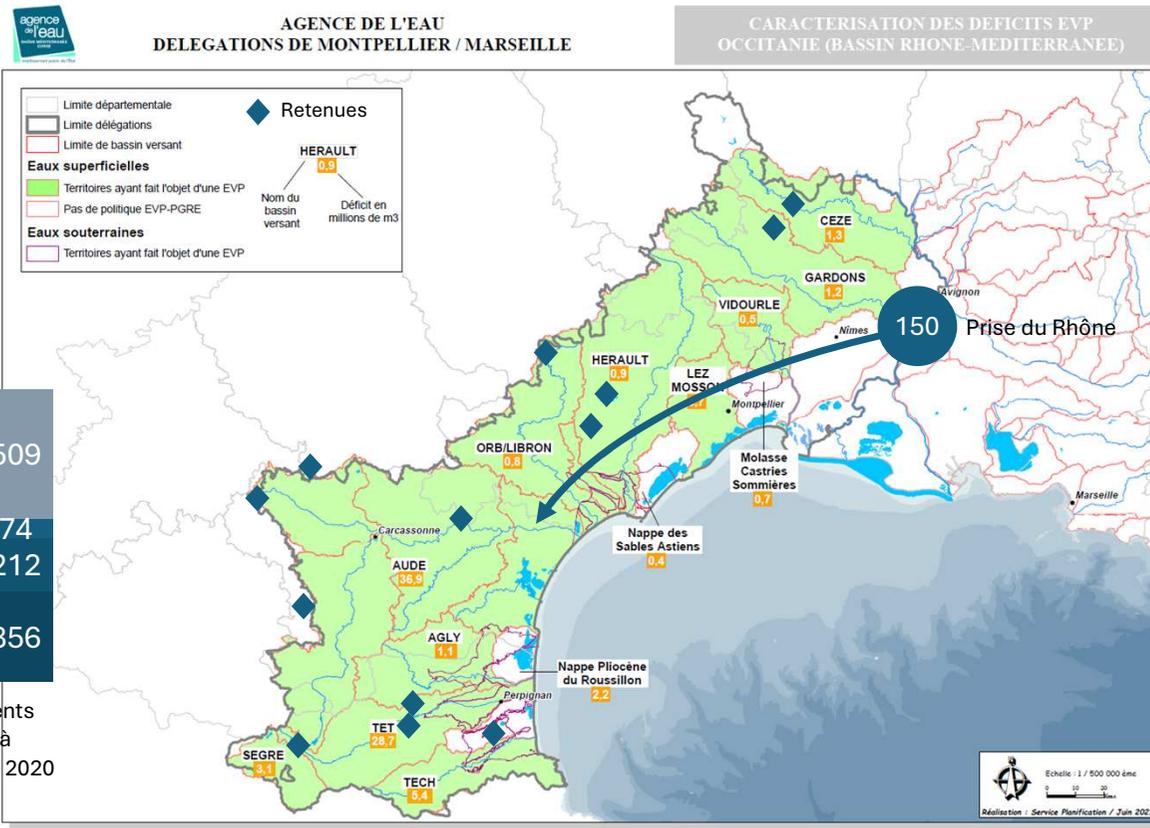
2016 → 2021



2022 → 2027



Des études de détermination des volumes prélevables pour caractériser les déficits (2009-2015)



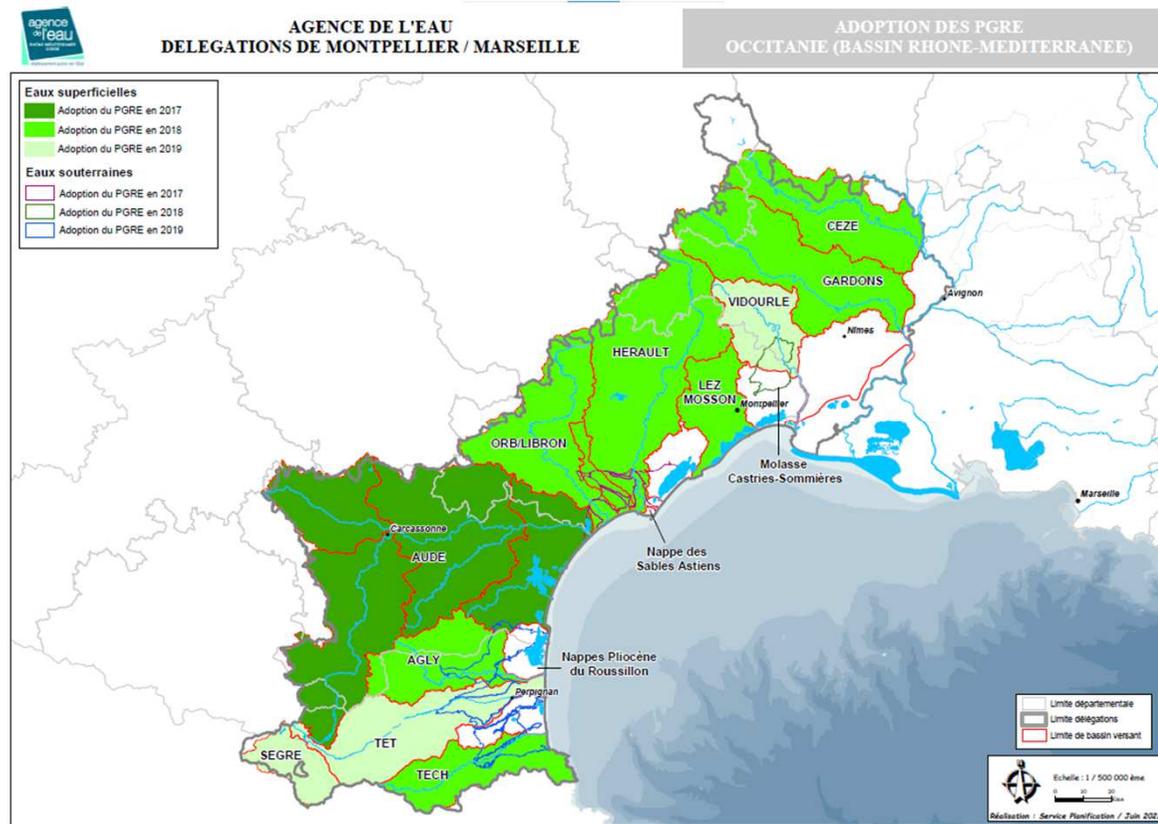
À l'étiage en année quinquennale sèche

en Occitanie il manque...

81 Mm³ sur les ressources superficielles pour satisfaire l'ensemble des usages et préserver la vie biologique.

3 Mm³ dans les eaux souterraines pour équilibrer la balance entre prélèvements et réalimentations.

Des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (2015-2019 => aujourd'hui)



Des **programmes d'actions** pour le retour à l'équilibre quantitatif

- Economies d'eau
- Substitutions
- Connaissance
- Structuration/gouvernance
- Animation/suivi et communication

Adoption par **l'instance de gouvernance locale** (CLE, Comité de Rivière, Comité de pilotage)

Approbation par le Préfet

Aujourd'hui en phase de **bilan-évaluation, et renouvellement**

PARTIE 3

UN PREMIER BILAN



Une sécheresse pluriannuelle intense

Niveaux de restriction mis en place depuis 2022

1^{er} août 2022

1^{er} février 2023

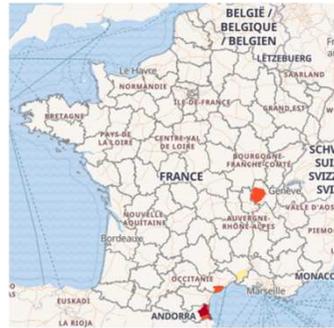
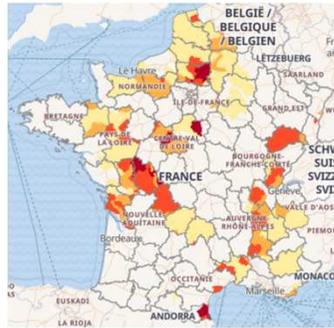
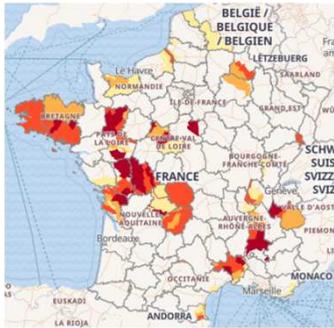
1^{er} août 2023

1^{er} février 2024

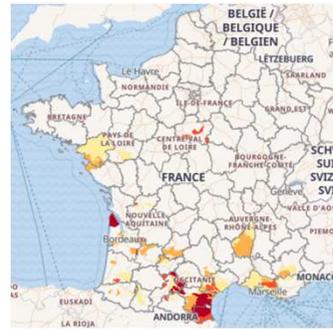
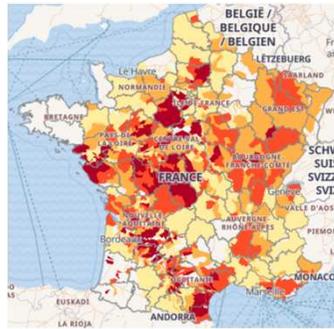
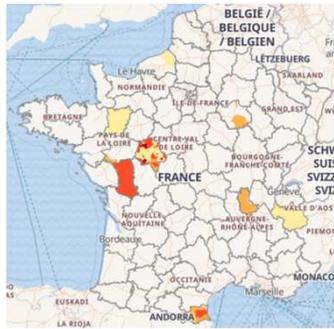
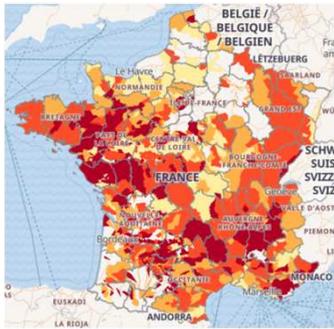
1^{er} août 2024

1^{er} février 2025

ESO



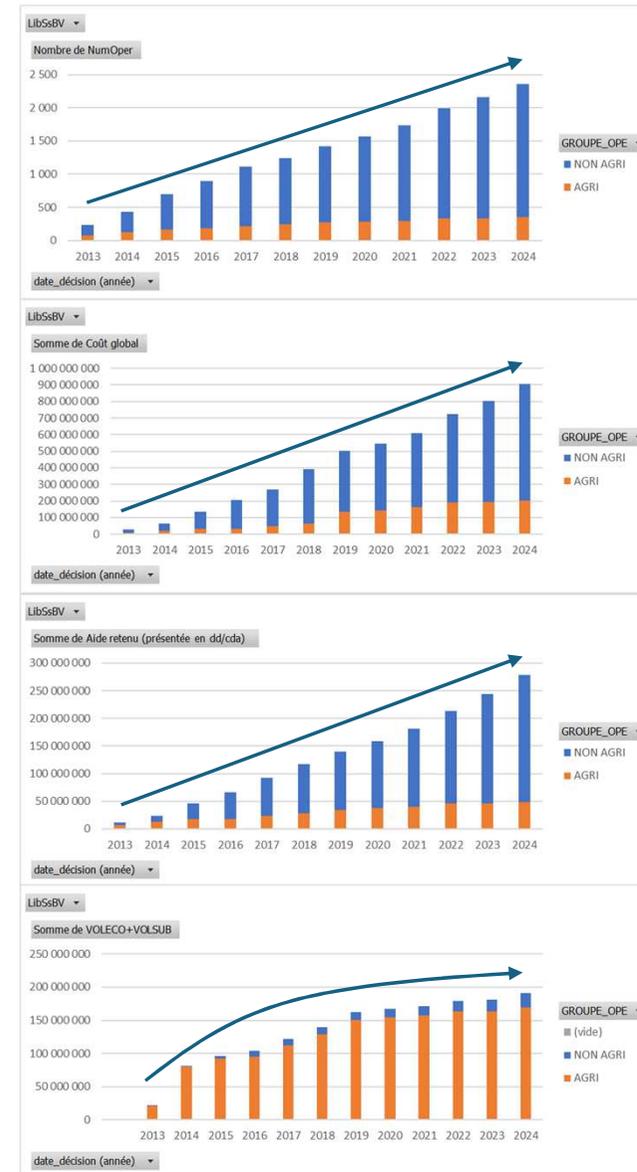
ESU





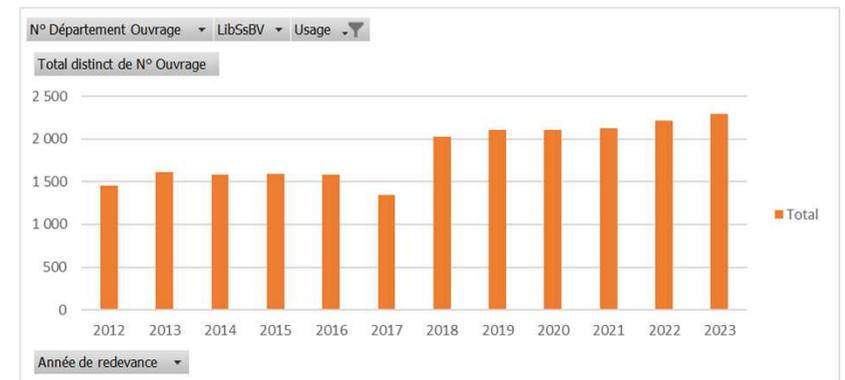
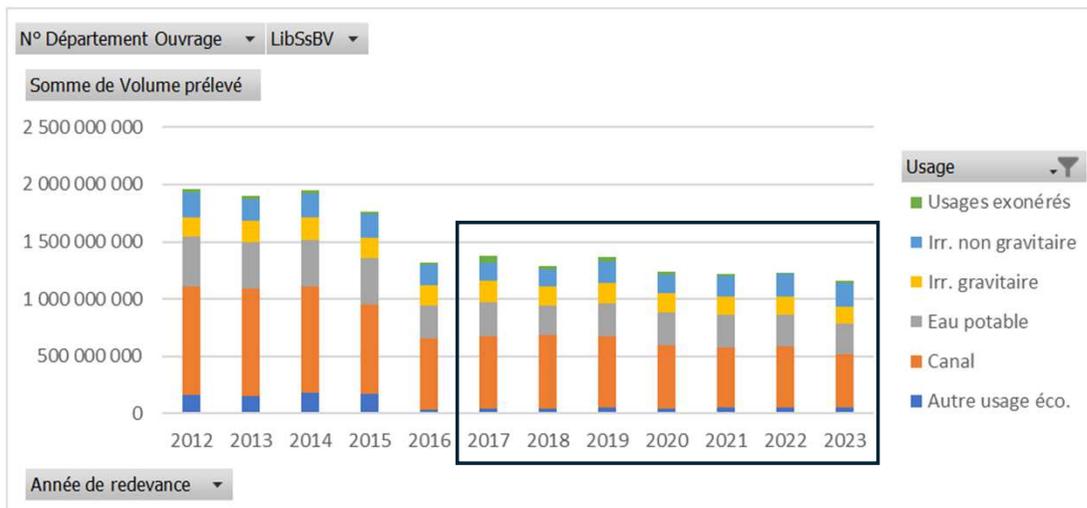
Bilan des opérations

- Près de 2500 opérations de travaux (~200 par an)
- 900 M€ de coût global cumulé 10^{ème} et 11^{ème} (75M€/an)
- 280 M€ aides Agence (23 M€/an)
- Près de 200 Mm3 d'économies théoriques
 - 140 Mm3 au 11^{ème} programme
 - 60 Mm3 au 12^{ème} programme



Evolution des prélèvements

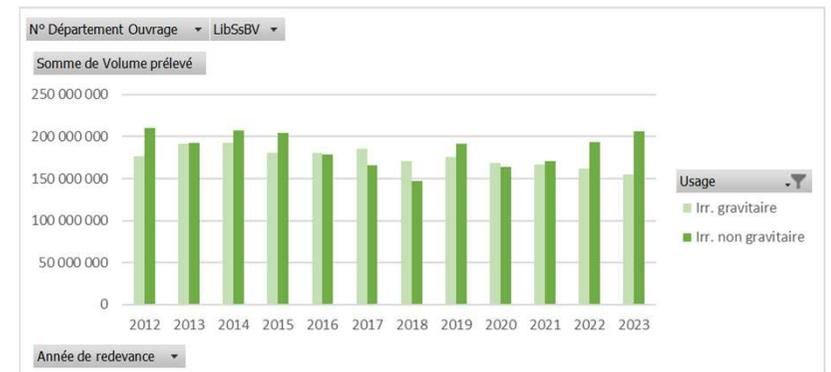
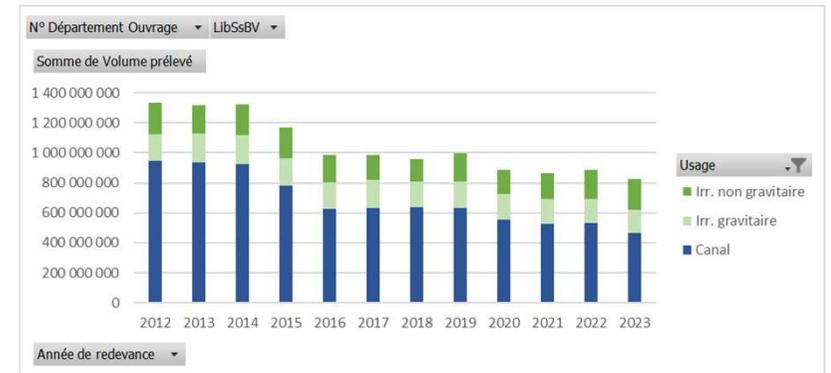
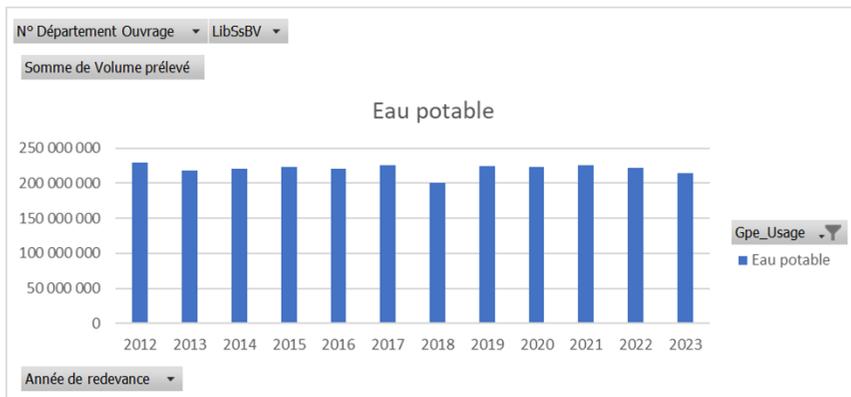
- Données comparables depuis 2017
- De 1,4 km³ en 2017 à 1,2 km³ en 2023
- Limites inhérentes aux données redevance (seuils, comptage, inconnus, contexte météo, restrictions et autre...)



- Augmentation du nombre d'ouvrages (opérations 66, 30 principalement)
- De 1500 en 2014, à 2300 en 2023

Evolution des prélèvements

- AEP contenue à environ 220 Mm3
- 800 Mm3 pour les usages CANAL + IRRIGATION
- Essentiel des économies constatées sur les volumes CANAL (-170 Mm3 depuis 2017)
- Baisse du gravitaire et hausse du non gravitaire => hausse probable des volumes nets consommés
- Des économies très significatives sur l'efficacité des réseaux AEP et agricoles (rendements, modernisation)
- Probablement peu sur les usages, voire développement en agricole
- Peu d'effets sur les prélèvements nets, voire augmentation en agricole



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

The background features several large, abstract, organic shapes in a solid blue color. These shapes are scattered across the white background, with some overlapping. The shapes vary in size and orientation, creating a dynamic and modern aesthetic.



Conclusions et perspectives

- Des constats difficiles ont été faits
- Structuration et mise en mouvement

- Gains massifs d'efficacité des réseaux (« fuites », « modernisation »)
- Des opérations de substitution aux résultats contrastés
- Peu d'action sur la demande en eau (comportements, pratiques, systèmes, urbanisme...)
- Peu de recours aux solutions dites « fondées sur la nature »
- Mobilisation probablement insuffisante du réglementaire

- Un déficit de connaissance encore important (hydrologie, prélèvements)
- Accroissement du déficit hydrique
- Inertie des systèmes agricoles et alimentaires



Conclusions et perspectives

- Risques de découragement, de sidération, de repli, de rejet
- Urgences sociales, économiques | Objectifs environnementaux de long terme fragilisés

- Economies d'eau : un coût marginal grandissant
- Des territoires en situation d'arbitrage entre sobriété et satisfaction de la demande
- Nouveaux enjeux de solidarité et d'équité entre territoires et entre usagers

- Un nouveau programme d'intervention à l'ambition renforcée, aux règles claires
- De nouvelles questions / débats à organiser pour l'avenir des territoires
- Des instances territoriales plurielles, à soutenir et renforcer



Ce qui guide le 12^{ème} programme ?

4 enjeux



L'adaptation
des territoires
au changement
climatique



L'atteinte
du bon état
des eaux



La solidarité
entre les territoires



La reconquête
de la biodiversité

Ce qui guide le 12^{ème} programme ?

4 enjeux



L'adaptation
des territoires
au changement
climatique

● Agir pour :

- **La sobriété** : économiser l'eau partout, pour tous les usages
- **L'adaptation à l'assèchement des sols** :
 - Végétaliser les villes
 - Retenir l'eau dans les terres agricoles

● Grâce à des moyens augmentés :

- Aides aux économies d'eau élargies à **tous les territoires**
- **Enveloppe d'aides x2** pour infiltrer les eaux pluviales dans les sols
- **Nouvelles aides pour expérimenter des aménagements ruraux** permettant de ralentir les ruissellements et infiltrer l'eau dans le sol

